



Un lieu insolite



Nénuphar.

L'une des forces de l'Homme est qu'il sait s'adapter aux conditions naturelles de son environnement et il le prouve encore une fois avec l'exploitation du marais audomarois.



Marais du Nieurlet.

rois. Rien ne semblait favorable à l'exploitation et à l'habitation du marais, cette cuvette alluviale et tourbeuse, reste de débris végétaux des forêts submergées par les eaux du delta de l'Aa. Et pourtant, depuis des siècles, l'Homme se bat avec l'eau pour y gagner quelques terres. Et le résultat, c'est lors d'une balade en barque qu'il est le plus visible ou plus précisément en bacove. Cette barque plate en bois noir, longue de 9,50 m, pouvant supporter jusqu'à 4 tonnes et se maniant à la perche, fut avant la

Un réseau de canaux étendu.



motorisation des embarcations, l'unique mode de transport à travers le marais. On y serpente dans un labyrinthe de canaux, où émergent quelques légers, ces langues de terres dédiées à la culture du chou-fleur et de l'endive. Certains se lancent dans le tourisme et font partager leur amour pour ce mode de vie au fil de l'eau, comme le prouvent ces maisons pittoresques, isolées au milieu du marais, à peine reliées au monde par un petit bac à chaîne.

Mais l'Homme n'est pas seul bénéficiaire du lieu. Des oiseaux de toutes espèces, aiment s'attarder dans la Réserve Naturelle du Romelaëre et il n'est pas rare de croiser héron cendré, blongios nain, cygnes et cigognes à l'automne, qui trouvent parmi les broquets, sandres, brèmes ou perches de quoi se régaler. Bref, cette terre, a priori hostile, est devenue un havre de paix pour le moins prisé.

à PIED dans le NORD

Cœur de Flandre



Bocage Flamand et marais Audomarois, au fil de l'Yser

Toutes les informations pratiques mentionnées couvrent un périmètre de 10 km autour du circuit.

Activités et curiosités

Lederzeele : Au pas de l'âne et des légendes (03.28.62.96.33) ; Jardin des plantes médicinales, ferme missiaen (03.28.62.40.22).

Nieurlet : En barque sur le marais flamand (03.21.88.19.00).

Noordpeene : La Flandre à dos d'ânes (03.21.12.10.79)

Rubrouck : Maison Guillaume de Rubrouck (03.28.42.35.06 ou 03.28.42.31.99) ; visites guidées « Sur la route des Gueux » (03.28.42.30.71).

Watten : Moulin de la Montagne ; site de l'Abbaye (03.21.88.27.78).

Manifestations annuelles

Bollezeele : « Koolhof Feest », Fête des jardins flamands et bourse aux plantes en mai, Fête médiévale en septembre les années impaires, Bourse aux confitures en octobre (03.28.42.30.71).

Buysscheure : Fête du bocage en juin (03.28.40.52.55).

Merkcghem : Fête de la Saint-Hubert en octobre (03.28.62.88.57).

Nieurlet : Fête du marais en juin (03.28.42.30.71).

Noordpeene : Fête de l'âne en mai ; marché des produits du terroir en août (03.28.40.52.55).

Volckerinckhove : « Journée du petit patrimoine rural » en juin (03.28.42.30.71).

« Les Rendez-vous nature »

Découvrez la faune, la flore, le patrimoine du département grâce aux sorties guidées gratuites du Conseil Général du Nord (brochure disponible au 03.20.57.59.59).

« Retables de Flandre » :

Les églises flamandes renferment d'extraordinaires retables, visites guidées sur RDV (03.28.68.69.78).

Hébergements-Restauration

Pour des hébergements et lieux de restauration, informations et brochures disponibles dans les Offices du Tourisme et au CDT Nord. Pour réserver à la « dernière minute » un hôtel ou une chambre d'hôtes « Résa Chambres » (0.892.16.18.20)

Renseignements

Office de Tourisme de Watten : 03.21.88.27.78

Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme
6, rue Gauthier de Châtillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex - 03.20.57.59.59
Retrouvez toute l'information touristique sur le site du CDT : www.cdt-nord.fr où cette fiche de randonnée est également consultable et téléchargeable gratuitement.



à PIED dans le NORD

Cœur de Flandre



N° 15

Circuit de Booneghem Nieurlet, Clairmarais (62) (6 km - 2 h 00)

Bocage Flamand et marais Audomarois, au fil de l'Yser



Marais Audomarois.

①

Randonnée Pédestre

Circuit de Booneghem :
6 km

⌚ **Durée : 2 h 00**

➔ **Départ : Eglise de Nieurlet**

🟡 **Balisage jaune**

📄 **Carte IGN : 2303 Ouest**



Blongios nain.

②

L'avis du randonneur :

Circuit familial à découvrir toute l'année. Chaque période apporte son lot de découvertes (faune, flore, production maraîchère). Une halte à la « grange nature » s'impose pour comprendre les différents aspects de l'Audomarois. N'oubliez pas votre paire de jumelles et, en saison humide, votre paire de bottes. Respectez le site du marais et ses hôtes ainsi que les réglementations dans les zones protégées.



Rédactrice : Aline Adcx - Création : Penze Edition - Lille

Crédit Photos : 1. 3. 4 : P. Houzev - 2 : T. Tanciez - 5 : P. Cheuva.

Circuit de Booneghem

(6 km - 2 h 00)

Départ : Eglise de Nieurlet.

1 De l'église, rejoignez à droite puis à gauche la route de Booneghem – longez les bâtiments rouges de la tuilerie-briqueterie – et cheminez sur 1 km.

2 Continuez tout droit puis, au n° 58, empruntez à droite l'étroit sentier entre les maisons.

Vous traversez la Réserve Naturelle Volontaire (RNV) du marais de Booneghem, constitué de fossés et de prairies humides.

Empruntez le bac, que l'on déplace à l'aide des chaînes, et franchissez avec prudence la rivière. Il s'agit d'un moyen de transport traditionnel dans le marais audomarois.

En période de gel durable, le bac peut être bloqué. En cas de dysfonctionnement du bac, contactez la Grange Nature (03.21.38 52.95).

Continuez à droite entre la rivière et les cultures maraîchères.

3 A l'entrée de la Réserve Naturelle Volontaire du Romelaëre, dirigez vous à gauche, jusqu'au hameau de Clairmarais.

Variante : selon la période d'ouverture du site, possibilité d'effectuer le tour de la Réserve du Romelaëre (2,5 km, 50 mn). Ce site de 100 ha présente des habitats naturels variés : étangs, prairies pâturées, roselières, bois, fossés et rivières, et préserve une flore et une faune abondante (parmi l'avifaune : cormorans, hérons, blongios, busards des roseaux...) dont

l'observation est facilitée par des chemins de promenade aménagés tous publics.

La sortie s'effectue en suivant les panneaux « retour vers la Grange Nature » et en empruntant un second bac à chaînes.

Revenir au point **3**. A l'entrée de la Réserve, prenez à droite.

4 Continuez en face sur la route. Longez les habitations sur 500 m. Après un double coude à gauche et à droite, longez à gauche une zone maraîchère, jusqu'à une passerelle (non sécurisée à ce jour, prudence) et la franchir. Suivez ainsi la rivière de Booneghem. Au bout du chemin, empruntez une autre passerelle.

Les nombreuses embarcations sont utilisées par les riverains pour se rendre d'un point à un autre du marais.

5 Continuez en face et suivez les panneaux « circuit de Booneghem ». A l'intersection suivante, prenez ainsi à gauche puis à droite. Traversez les champs. Au calvaire, suivez en face la route de Booneghem sur 750 m.

2 Montez à droite le chemin des Culottes puis à gauche la rue des Champs pour retrouver l'église.

Cette partie bocagère contraste avec les zones de culture, de marais et maraîchage traversées lors des précédentes étapes.

Remarque : possibilité de visiter le centre pédagogique de la Grange Nature ; au

point **4**, effectuer un aller-retour en suivant les panneaux « Grange Nature » puis en revenant sur vos pas.

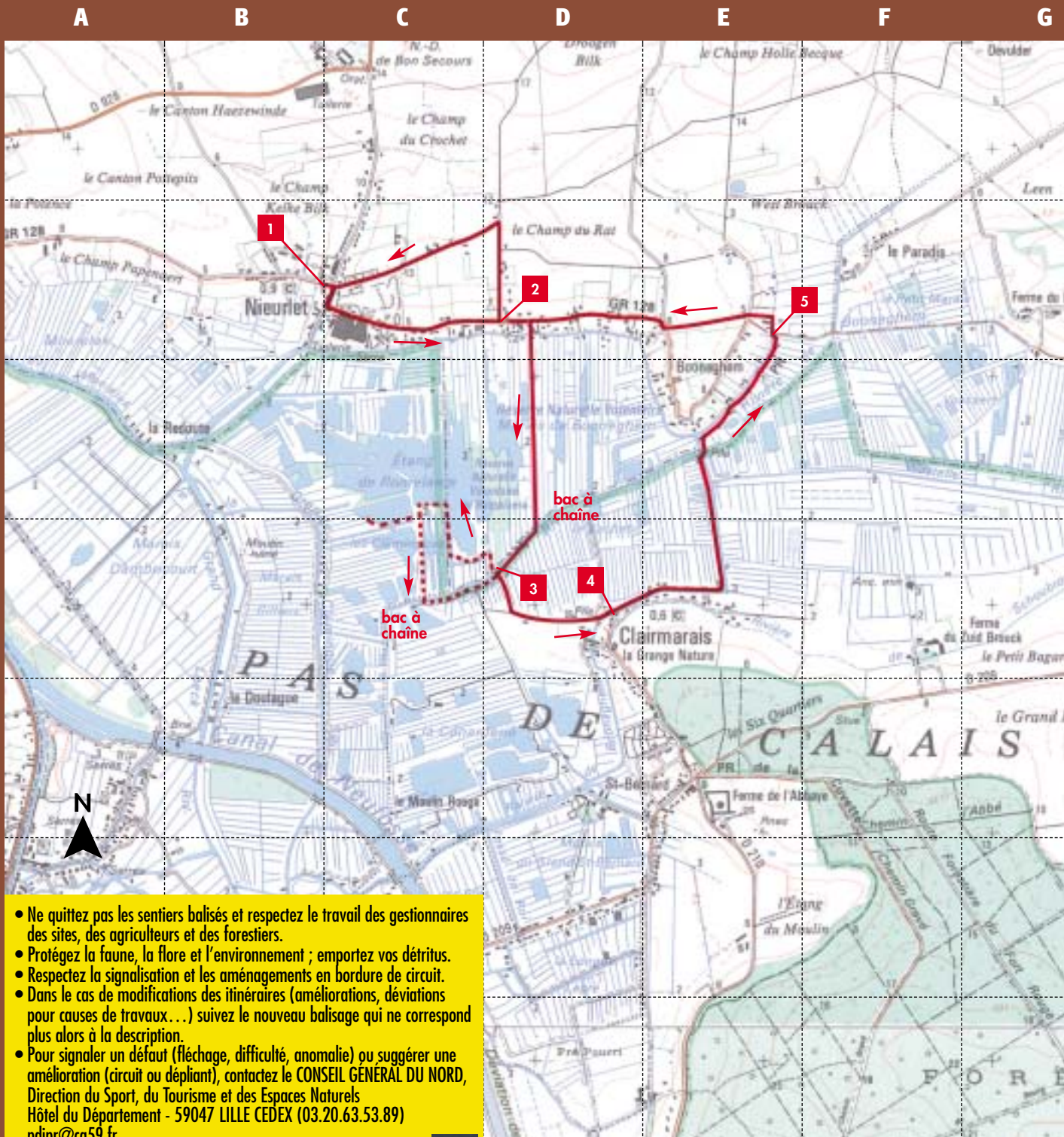
Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 250 500 m

1
2
3
4
5
6
7



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.20.63.53.89) pdipr@cg59.fr